

# Programme d'éducation intermédiaire : comment répondre aux exigences dans des circonstances difficiles (juin 2020)

Lorsque les circonstances et les temps sont difficiles, le bien-être reste prioritaire pour l'apprentissage et l'enseignement dans le Programme d'éducation intermédiaire (PEI). Nous avons conscience que les établissements scolaires peuvent être exposés à des difficultés pratiques et logistiques ainsi qu'à une forte incertitude au sujet de la mise en œuvre du programme initialement prévue. Ceci peut signifier qu'au sein de votre établissement, le PEI semble différent de ce qu'il est dans des circonstances normales. Nous souhaitons rassurer les établissements sur le fait que beaucoup de souplesse leur est laissée pour respecter les exigences spécifiques au programme, et leur proposer diverses manières d'avancer.

**Question sur les exigences :** Comment les élèves peuvent-ils réaliser le service en tant qu'action et le projet communautaire alors que des mesures de distanciation physique sont en vigueur ?

**Réponse :**

Bien que des protocoles de distanciation physique limitent le type d'actions que les élèves peuvent entreprendre, ils disposent encore de multiples manières de travailler en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage du service. De nombreux élèves du PEI sont déjà engagés dans des actions de défense d'une cause et de sensibilisation, qui ne nécessitent pas de contact physique rapproché. De plus, le contexte actuel a mis en lumière diverses possibilités d'action fondée sur des principes qui peuvent avoir du sens pour les élèves du PEI. Quelques exemples sont présentés ci-après.

- Service indirect : des élèves collaborent à distance pour créer un balado (podcast) visant à sensibiliser leurs pairs au soin à apporter à leur bien-être physique et mental pendant la crise de COVID-19.
- Défense d'une cause
  - À partir d'une unité de littérature mondiale déjà étudiée, des élèves collaborent à distance pour tenir un blog traitant d'une question sociale. Ils doivent être encouragés à interpréter l'œuvre littéraire étudiée à partir de diverses perspectives, liées par exemple au sexe ou à la classe sociale.
  - Les élèves peuvent s'associer à des mouvements de jeunesse et à des influenceurs pour créer des communications visant des changements sociaux ou comportementaux, en utilisant des messages adaptés aux différents groupes et communautés ciblées.
  - Il est possible de mener des discussions virtuelles ou réelles pour examiner et analyser des problématiques liées au sexe, à l'origine ethnique ou au bien-être. Tous les participants doivent reconnaître qu'il est important de créer des lieux sûrs pour engager une discussion respectueuse.

- Annonces de service public
  - Les élèves peuvent créer en collaboration des affiches pour leur classe physique ou virtuelle afin de sensibiliser leurs pairs ou la communauté scolaire aux sujets relatifs au mouvement *Black lives matter* ou aux minorités ethniques, aux solutions durables ou aux mesures pratiques qui évitent la propagation des maladies infectieuses telles que la COVID-19.
- Visites virtuelles
  - Les élèves peuvent suivre des visites virtuelles pour découvrir de nouveaux lieux. Ils peuvent ensuite faire des recherches sur ces lieux et lire des articles pour s'informer et renseigner leurs pairs.

Il faut considérer le confinement et la distanciation physique comme des actions adoptées par des individus dans l'intérêt de la santé publique. Même si les élèves ne sont pas à l'initiative de ces actions, ils choisissent, dans une certaine mesure, de se conformer aux réglementations locales. Quoiqu'il en soit, les élèves ont dû modifier leur vie quotidienne pour protéger leur famille, protéger les autres et se protéger. Cette démarche peut être un point de départ efficace pour explorer certains objectifs d'apprentissage du service en tant qu'action.

## Question sur les exigences : Comment pouvons-nous aborder les objectifs spécifiques, et vérifier la satisfaction des critères, lorsque des installations ou un équipement particuliers sont requis ?

### Réponse :

Certains des objectifs spécifiques propres aux matières exigent normalement des installations spécialisées, qui peuvent être inaccessibles. En général, les établissements ont l'alternative entre adapter l'enchaînement des unités et des tâches pour que les activités nécessitant des installations spéciales prennent place après la réouverture de l'établissement, d'une part, et adapter les unités et les tâches au mode d'enseignement et d'apprentissage utilisé, d'autre part. Quelques suggestions spécifiques aux matières sont fournies ci-dessous.

**Sciences** : les critères B et C peuvent être évalués dans des tâches séparées, mais ils doivent être évalués ensemble au moins une fois par an, dans le cadre d'une expérience complète. Si les circonstances ne le permettent pas, les élèves peuvent concevoir une expérience sans la réaliser, pour répondre au critère B, et les enseignants peuvent fournir des données et des détails sur une expérience déjà entreprise, afin que les élèves les analysent et les évaluent pour le critère C. Cela doit être effectué dans le contexte de la même recherche, si possible.

**Arts** : dans de nombreux cas, les élèves du PEI étudient plusieurs disciplines artistiques chaque année. L'exigence spécifique au programme est d'évaluer chaque critère deux fois pour chaque groupe de matières et non pour chaque discipline au sein du groupe. Si les circonstances empêchent les établissements de traiter tous les objectifs spécifiques dans chaque discipline, les enseignants peuvent choisir d'aborder les objectifs spécifiques des Arts de façon globale, pour l'ensemble du groupe de matières, plutôt que par discipline.

Dans certains cas, il convient d'ajuster les tâches d'évaluation de la même manière que dans le [Plan de travail d'une unité d'Arts du PEI pour la session de mai 2020](#). Vous trouverez la version mise à jour du plan de travail partiellement rempli sur le Centre de ressources pédagogiques, en vous rendant sur la page consacrée aux Arts du PEI, puis en cliquant sur la session voulue dans la sous-section **Documents pour la session en cours** de la section **Évaluation électronique du PEI**.

**Éducation physique et à la santé** : l'utilisation d'installations et la variété des activités auxquelles il est possible de recourir pour répondre aux critères seront limitées à la fois dans les contextes d'apprentissage à distance et au sein des établissements concernés par des mesures de distanciation physique. Les élèves peuvent être évalués prioritairement dans le cadre d'activités individuelles. L'évaluation de la performance peut porter sur l'élève qui la réalise ou sur un autre sportif.

**Design** : l'utilisation d'une partie de l'équipement de Design sera limitée à la fois dans les contextes d'apprentissage à distance et au sein des établissements concernés par des mesures de distanciation physique. Les élèves doivent aborder toutes les étapes du cycle de conception (et donc tous les critères) dans le contexte d'un projet de design unique. Pour que cela soit possible, il peut s'avérer préférable d'élargir l'éventail de ce qui peut normalement faire l'objet d'un travail en Design. De plus, les enseignants peuvent envisager d'étendre un projet sur une plus longue période, pour que les élèves puissent avoir accès ultérieurement aux ressources nécessaires. Ils peuvent aussi commencer le cycle avec le critère D, en évaluant une solution de design déjà créée, avant de passer aux critères A, B et C.

**Question sur les exigences** : Nous ne pourrons pas réaliser toutes les évaluations initialement prévues. Comment pourrons-nous transmettre les résultats des élèves ?

**Réponse** :

Le PEI n'exige pas de transmettre une note finale sur une échelle de 1 à 7, ni de fournir un compte rendu écrit. La publication *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique* (p. 103) mentionne trois formats pour la transmission des résultats (bulletins scolaires, entretiens avec les parents et entretiens menés par les élèves), tout en précisant que d'autres formats sont aussi possibles et acceptables. Le PEI n'impose pas de transmettre les résultats chaque année. La fréquence de communication des résultats n'est pas précisée, l'exigence est de « transmettre régulièrement aux parents les résultats des élèves dans chaque groupe de matières » (p. 102). Si un établissement a été fermé, on peut raisonnablement supposer que le cycle normal de transmission des résultats sera modifié. Dans *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, il est indiqué : « En plus de fournir des informations sur le travail évalué à l'aide des critères du PEI, les établissements peuvent envisager de transmettre des informations relatives à d'autres éléments qui composent le programme » (p. 103). On peut suggérer aux établissements d'estimer s'il est préférable de communiquer sur le développement chez les élèves de certaines compétences relevant du groupe des compétences affectives, plutôt que sur la réussite scolaire, pendant la phase de transition précédant leur retour dans l'établissement.

## Question sur les exigences : Devons-nous appliquer les nouveaux guides d'Acquisition de langues et de Mathématiques dès septembre 2020 ?

### Réponse :

Les nouveaux guides d'Acquisition de langues et de Mathématiques sont maintenant prêts à être mis en œuvre à partir de septembre 2020. Cependant, les établissements peuvent continuer à travailler avec les guides de 2014 pour l'année scolaire 2020 – 2021.

- L'enseignement et l'apprentissage des élèves qui se préparent aux évaluations électroniques des sessions de novembre 2020, de mai 2021 et de novembre 2021 **doivent** suivre les guides de 2014. La première évaluation électronique correspondant aux guides de 2020 est prévue pour 2022.
- Tous les ateliers de perfectionnement professionnel d'Acquisition de langues et de Mathématiques portent désormais sur les nouveaux guides.

## Question sur les exigences : De nouveaux guides seront-ils mis en place en 2021 ?

### Réponse :

Oui. Des versions révisées des guides du projet personnel et de l'enseignement et l'apprentissage interdisciplinaires seront publiées début 2021, pour une utilisation à partir de septembre 2021. Les principales modifications sont résumées dans les rapports sur le développement des programmes d'études, déjà disponibles sur le Centre de ressources pédagogiques. Les établissements **peuvent** s'en servir pour commencer à préparer la mise en œuvre des nouveaux guides. Cependant, il ne leur est **pas** demandé d'utiliser les nouveaux guides avant septembre 2021 (ou janvier 2022, pour les établissements de l'hémisphère sud).

## Question sur les exigences : Est-il encore nécessaire de proposer à la fois des arts d'interprétation et des arts visuels de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année ?

### Réponse :

L'IB est convaincu qu'un cours d'Arts riche est essentiel pour que le programme d'études du PEI soit large et équilibré. Il recommande donc fortement que tous les élèves pratiquent à la fois un art visuel et un art d'interprétation. Les changements prévus dans les objectifs spécifiques des Arts du PEI visent à encourager un investissement plus important dans les Arts pour tous les élèves, par exemple en leur permettant de choisir entre création et exécution artistiques. Leur but premier est d'améliorer la participation dans les Arts et le plaisir que les élèves en retireront. Les enseignants et les membres de la direction sont les mieux placés pour définir comment atteindre au mieux cet objectif dans leur contexte. Si leur situation ne leur permet pas de proposer des cours cohérents et de qualité pour un art visuel et un art d'interprétation, les établissements pourront choisir de n'enseigner qu'une matière parmi ces deux types d'arts.

Bien que le nouveau guide soit prévu pour un premier enseignement en août ou septembre 2022 seulement, la suppression de l'obligation de proposer un cours d'art visuel et un cours d'art d'interprétation est d'ores et déjà en vigueur.

## Question sur les exigences relatives aux Arts : Les établissements peuvent-ils appliquer ce changement dès maintenant ?

### Réponse :

Oui. Les équipes de direction des établissements sont les plus à même de déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt de leurs élèves et du reste de la communauté scolaire ainsi que de choisir le moment et la manière de mettre en place ces modifications. Il n'est pas nécessaire de contacter l'IB pour modifier l'offre de cours actuelle.

## Question sur les exigences relatives aux Arts : Qu'implique ce changement pour les établissements scolaires intéressés et candidats ?

### Réponse :

Les établissements scolaires candidats ne seront plus tenus d'élaborer un programme du PEI incluant à la fois une discipline des arts visuels et une discipline des arts d'interprétation de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année du PEI. L'IB continue à encourager un programme d'études équilibré pour les Arts pendant ces années. Les actions requises relatives à ce sujet seront annulées.

Des informations complémentaires sur les détails pratiques de ce changement seront publiées par l'équipe chargée du développement et l'équipe des services d'autorisation.

Question sur les exigences relatives aux Arts : Qu'implique ce changement pour les écoles du monde de l'IB devant mener à bien une action requise pour respecter cette exigence ?

**Réponse :**

Les écoles du monde de l'IB ne seront plus tenues d'élaborer un programme du PEI incluant à la fois une discipline des arts visuels et une discipline des arts d'interprétation de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année du PEI. L'IB continue à encourager un programme d'études équilibré pour les Arts pendant ces années. Les actions requises relatives à ce sujet seront annulées.

Les établissements peuvent obtenir de l'aide auprès de leur responsable du service des écoles du monde de l'IB s'ils ont des questions sur la mise en œuvre.